

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, les membres du Conseil Syndical du regroupement Pédagogique des environs de Clévilliers – SIRPEC - se sont réunis à vingt heures, en session ordinaire à la mairie de Clévilliers, sous la présidence de Monsieur Alain BELLAMY, Président.

**Étaient présents :** Mmes Hélène DENIEAULT, Marianne DUBUS, Jennifer LEGAZ (jusqu'à 21h00), Laure LEGRAND, Valérie TREFFEL, MM. Alain BELLAMY, Christophe LE NINAN, Rabah NICHANE, Jean-Louis PHILIPPE, Pierre-Marie POPOT.

**Étaient excusés :** Valérie BELLEMARE, Havva KURT, Jennifer LEGAZ ayant donné pouvoir à Hélène DENIEAULT (à compter de 21h00).

**Était absent :** Cédric MOUILLERE.

**Secrétaire de séance :** Hélène DENIEAULT

### Délibération n°2024\_04 : Compte Administratif 2023

Madame Hélène DENIEAULT présente le compte administratif 2023 comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SIRPEC CA 2022				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		2023		
Articles	Articles MS7	Libellé	budget 2023	Réalisé au 31/12/2023
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	165 902.00	148 758.82
012		CHARGES DE PERSONNEL	326 393.00	316 995.48
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 942.00	12 514.51
66		CHARGES FINANCIERES	4 600.20	4 600.20
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	93.40	
68		DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	672.95	672.95
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	53 963.36	
023		Virement à la section d'investissement	54 566.91	483 541.96
TOTAL DES DEPENSES			564 566.91	483 541.96
RECETTES		2023		
013		ATTENUATION DE CHARGES	2 500.00	3 646.08
70		produits des services du domaine et des ventes diverses	110 000.00	108 701.44
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	422 446.66	430 160.92
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1.60	2.40
76		PRODUITS FINANCIERS	1.60	2.16
		RECETTES DE L'EXERCICE	534 942.26	542 513.00
002		EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	29 624.65	29 624.65
TOTAL DES RECETTES			564 566.91	572 137.65
Balance dépenses - recettes			88 595.69	

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SIRPEC CA 2023				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		2023		
Articles	Articles MS7	Libellé	Budget 2023	Réalisé au 31/12/2023
001		DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		
16		EMPRUNTS	47 658.64	47 658.64
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 400.00	28 195.50
23		IMMOBILISATIONS EN COURS		
020		DEPENSES IMPREVUES		
TOTAL DES DEPENSES			80 058.64	75 854.14
RECETTES		2023		
10		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 000.00	4 020.14
13		SUBVENTION	16 043.00	11 434.00
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	53 963.36	
RECETTES DE L'EXERCICE			74 006.36	15 454.14
001		EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 052.28	6 052.28
TOTAL DES RECETTES			80 058.64	21 506.42
Balance dépenses - recettes			-54 347.72	

Monsieur le Président ne prend pas part au vote et quitte la séance. Madame Hélène DENIEAULT, vice-présidente, soumet le compte administratif au vote.

En conséquence, le Compte Administratif 2023, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil syndical, tant au niveau de la Section de Fonctionnement que de la Section d'Investissement.

### Délibération n°2024\_05 : Compte de gestion 2023

Le conseil syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les résultats concordants,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Délibération n°2024\_06 : Affectation des résultats 2023

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical, qui a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, que ce compte présente un excédent en section de fonctionnement de 88.595,69 €, un déficit de la section d'investissement de 54.347,72 €.

En application des instructions comptables publique M 14 et M57, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de clôture 2023 comme suit sur le budget primitif 2024

\*L'inscription sur la section de fonctionnement, en "Résultat de fonctionnement reporté" (compte R002) de la somme de + 34.247,97 €,

\*L'inscription sur la section d'investissement, en "Résultat d'investissement reporté" (compte D001) de la somme de de 54.347,72 €.

\*L'inscription sur la section d'investissement, en "Excédent de fonctionnement capitalisé" (compte R1068) de la somme de de 54.347,72 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture 2023 comme exposé ci-dessus, sur le budget primitif 2024.

### Délibération n°2024\_07 : Budget Primitif 2024

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2024 comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SIRPEC Budget 2024				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Articles	Articles M57	Libellé	2023 Réalisé au 31/12/2023	2024 budget primitif 2024
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	148 758.82	159 194.00
012		CHARGES DE PERSONNEL	316 995.48	334 215.00
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 514.51	13 650.00
66		CHARGES FINANCIERES	4 600.20	3 063.01
68		DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	672.95	
022	existe plus	DEPENSES IMPREVUES		
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		50 196.77
TOTAL DES DEPENSES			483 541.96	560 318.78
RECETTES				
013		ATTENUATION DE CHARGES	3 646.08	2 500.00
70		produits des services du domaine et des ventes diverses	108 701.44	110 000.00
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	430 160.92	413 569.00
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2.40	
76		PRODUITS FINANCIERS	2.16	1.81
RECETTES DE L'EXERCICE			542 513.00	526 070.81
002		EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	29 624.65	34 247.97
TOTAL DES RECETTES			572 137.65	560 318.78
Balance dépenses - recettes			88 595.69	

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SIRPEC BP 2024				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Articles	Articles M57	Libellé	2023 Réalisé au 31/12/2023	2024 budget primitif 2024
001		DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		54 347.72
16		EMPRUNTS	47 658.64	38 306.13
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 195.50	29 605.00
23		IMMOBILISATIONS EN COURS		
020		DEPENSES IMPREVUES		
TOTAL DES DEPENSES			75 854.14	122 258.85
RECETTES				
Articles	Articles M57	Libellé	2023 Réalisé au 31/12/2023	2024 budget primitif 2024
10		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 020.14	58 013.72
13		SUBVENTION	11 434.00	14 048.36
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		50 196.77
RECETTES DE L'EXERCICE			15 454.14	122 258.85
001		EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE :	6 052.28	
TOTAL DES RECETTES			21 506.42	122 258.85
Balance dépenses - recettes			-54 347.72	

En conséquence, le projet de Budget Primitif 2024 tel que présenté, est approuvé, à l'unanimité – tant au niveau de la Section de Fonctionnement qu'au niveau de la Section d'Investissement par les membres du conseil syndical.

### Délibération n°2024\_08 : Participation 2024 des communes adhérentes

Monsieur le Président rappelle au conseil syndical qu'il a été voté, au budget primitif 2024, une participation globale des communes adhérentes de 413.139 €.

Il convient de répartir cette somme, suivant la convention de participation établie en 2021, comme suit :

413 139.00 €	MATERNELLE 28% :			115 678.92 €			PRIMAIRE 72% :			297 460.08 €		PARTICIPATION TOTALE
	Hab. 2024	Elèves	1/2 hab.	1/2 Elèves	TOTAL	Hab. 2024	Elèves	1/2 hab.	1/2 Elèves	TOTAL		
			57 839.46 €	57 839.46 €				148 730.04 €	148 730.04 €			
BRICONVILLE	270	5	9 251.57 €	4 518.71 €	13 770.28 €	270	28	23 789.76 €	34 703.68 €	58 493.43 €		72 263.71 €
CHALLET	445	17	15 247.96 €	15 363.61 €	30 611.57 €	445	21	39 209.04 €	26 027.76 €	65 236.80 €		95 848.37 €
CLÉVILLIERS	752	37	25 767.34 €	33 438.44 €	59 205.78 €	752	61	66 258.88 €	75 604.44 €	141 863.32 €		201 069.10 €
FRESNAY-LE- GILMERT	221	5	7 572.58 €	4 518.71 €	12 091.29 €	221	10	19 472.36 €	12 394.17 €	31 866.53 €		43 957.82 €
<b>TOTAL /</b>	<b>1688</b>	<b>64</b>	<b>57 839.46 €</b>	<b>57 839.46 €</b>	<b>115 678.92 €</b>	<b>1688</b>	<b>120</b>	<b>148 730.04 €</b>	<b>148 730.04 €</b>	<b>297 460.08 €</b>		<b>413 139.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil syndical vote, à l'unanimité, la répartition par commune de la participation telle que proposée ci-dessus.

### **Délibération n°2024\_09 : Délégation au Président pour procéder au transfert de crédit de chapitre à chapitre (M57)**

Vu la délibération n°2023-18 du 24/11/2022 adoptant l'instruction budgétaire et comptable,

Considérant l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil syndical

de donner délégation au président pour pouvoir procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, à hauteur maximal de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Chaque décision sera transmise au contrôle de légalité et fera l'objet d'une information au conseil syndical lors de la séance la plus proche.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

De donner délégation au maire comme exposé ci-dessus, pour le budget de l'année 2024.

**Date de la séance :** 13 mars 2024

**Date de la convocation :** 28 février 2024

nombre de conseillers en exercices : 12

présents : 10 (puis 9 à partir de 2024\_09)

Votants : 10

Pouvoirs : 0 (puis 1 à partir de 2024\_09)

Le Président,

Alain BELLAMY

Affiché le 15 mars 2024

